

Bruxelles, le 18.12.2020
COM(2020) 846 final

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU
CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ
DES RÉGIONS**

**Recommandations aux États membres en ce qui concerne leur plan stratégique relevant
de la politique agricole commune**

{SWD(2020) 367 final} - {SWD(2020) 368 final} - {SWD(2020) 369 final} -
{SWD(2020) 370 final} - {SWD(2020) 371 final} - {SWD(2020) 372 final} -
{SWD(2020) 373 final} - {SWD(2020) 374 final} - {SWD(2020) 375 final} -
{SWD(2020) 376 final} - {SWD(2020) 377 final} - {SWD(2020) 379 final} -
{SWD(2020) 384 final} - {SWD(2020) 385 final} - {SWD(2020) 386 final} -
{SWD(2020) 387 final} - {SWD(2020) 388 final} - {SWD(2020) 389 final} -
{SWD(2020) 390 final} - {SWD(2020) 391 final} - {SWD(2020) 392 final} -
{SWD(2020) 393 final} - {SWD(2020) 394 final} - {SWD(2020) 395 final} -
{SWD(2020) 396 final} - {SWD(2020) 397 final} - {SWD(2020) 398 final}

TABLE DES MATIERES

1.	DU PACTE VERT POUR L'EUROPE AUX PLANS STRATEGIQUES RELEVANT DE LA PAC	2
2.	RECOMMANDATIONS POUR LES PLANS STRATEGIQUES RELEVANT DE LA PAC	4
2.1.	Favoriser le développement d'un secteur agricole intelligent, résilient et diversifié garantissant la sécurité alimentaire.....	4
2.2.	Renforcer la protection de l'environnement et l'action pour le climat et contribuer aux objectifs de l'Union liés à l'environnement et au climat	8
2.3.	Renforcer le tissu socio-économique des zones rurales et répondre aux préoccupations sociétales	13
2.4.	Encourager et partager les connaissances, l'innovation et la numérisation dans l'agriculture et dans les zones rurales	17
3.	VERS DES PLANS STRATEGIQUES RELEVANT DE LA PAC ADAPTES A LEUR USAGE	19
3.1.	Intégrer le pacte vert dans les plans stratégiques relevant de la PAC	19
3.2.	Élaborer des plans stratégiques relevant de la PAC efficaces.....	20
3.3.	Renforcer le principe de partenariat	21

1. DU PACTE VERT POUR L'EUROPE AUX PLANS STRATEGIQUES RELEVANT DE LA PAC

Le **pacte vert pour l'Europe** indique comment faire de l'Europe le premier continent neutre sur le plan climatique d'ici à 2050. Il expose une nouvelle stratégie de croissance durable et inclusive qui stimule l'économie, améliore la santé et la qualité de vie, préserve la nature et ne laisse personne de côté. Pour progresser sur cette voie, la Commission européenne a adopté en 2020 la stratégie «**De la ferme à la table**»¹, la **stratégie en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030**² et le **plan cible en matière de climat à l'horizon 2030**. Ces documents stratégiques clés abordent de manière exhaustive les défis liés à la création de systèmes alimentaires durables, reconnaissent les liens inextricables entre des personnes en bonne santé, des sociétés saines et une planète en bonne santé, facilitent le passage à des régimes alimentaires plus sains et durables, et permettent de ramener la nature dans notre vie.

Dans ce contexte, la **politique agricole commune (PAC)** jouera un rôle déterminant dans la gestion de la transition vers un système alimentaire durable et dans le renforcement des efforts déployés par les agriculteurs européens pour contribuer aux objectifs climatiques de l'UE et protéger l'environnement. Les **futurs plans stratégiques relevant de la PAC**, élaborés par les États membres et adoptés par la Commission européenne après une évaluation minutieuse, mettront en pratique les instruments de la PAC (paiements directs, développement rural et interventions sectorielles) et **répondront aux objectifs de la PAC et à l'ambition du pacte vert pour l'Europe au moyen de ses stratégies détaillées de manière globale.**³

En mai 2020, la Commission s'est engagée à formuler des **recommandations à chaque État membre sur les neuf objectifs spécifiques de la PAC avant qu'ils ne présentent officiellement leurs projets de plan stratégique, en veillant en particulier à ce que les objectifs du pacte vert et ceux découlant de la stratégie «De la ferme à la table» et de la stratégie en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 soient pris en considération**⁴. Dans ses conclusions sur la stratégie «De la ferme à la table», le Conseil de l'Union européenne attendait avec intérêt la présentation de ces recommandations et a estimé qu'elles *pouvaient servir d'orientations supplémentaires pour l'élaboration des plans stratégiques*⁵.

La Commission a analysé la situation des différents États membres au regard des neuf objectifs spécifiques de la future PAC et de l'objectif transversal relatif à la connaissance, à l'innovation et à la numérisation, sur la base des données les plus récentes disponibles et, le cas échéant, en tenant compte des informations complémentaires fournies par les États membres. Cette analyse comprend également l'évaluation de la situation de chaque État membre à la lumière de sa contribution à chacun des **objectifs et ambitions du pacte vert pour l'Europe**: les objectifs ayant trait à l'utilisation des pesticides et aux risques qui leur sont associés, à la vente d'antimicrobiens, aux pertes de nutriments (réduction de l'utilisation excessive d'engrais), à la surface consacrée à l'agriculture biologique, aux particularités

¹ COM(2020) 381 final.

² COM(2020) 380 final.

³ Voir le [document de travail des services de la Commission](#) (2020) 93 final sur l'«Analyse des liens entre la réforme de la PAC et le pacte vert».

⁴ Voir note de bas de page 1.

⁵ Conclusions du Conseil sur la stratégie «De la ferme à la table», adoptées le 19 octobre 2020 (12099/20).

topographiques à haute diversité sur des terres agricoles et à l'accès à l'internet rapide à haut débit dans les zones rurales.

Sur la base de cette analyse, la Commission a élaboré des **recommandations pour les 27 États membres**, publiées sous la forme de 27 documents de travail des services de la Commission accompagnant la présente communication. Les recommandations visent à montrer l'orientation que les plans stratégiques relevant de la PAC doivent suivre dans la mise en œuvre des objectifs spécifiques de la PAC afin de contribuer conjointement à la réalisation des objectifs du pacte vert. Tout en maintenant la flexibilité proposée pour les États membres dans la mise en œuvre du nouveau cadre d'action, ces recommandations recensent les questions stratégiques clés qui doivent être traitées d'urgence pour chaque État membre et fournissent des orientations sur la manière d'y remédier dans les plans stratégiques relevant de la PAC.

La méthodologie établie par la Commission européenne pour sélectionner les recommandations pertinentes visait un **nombre limité de recommandations pour chaque État membre**, de manière à recenser facilement les priorités essentielles dans chaque cas. En outre, dans le cas des domaines d'action les plus pertinents pour satisfaire l'ambition du pacte vert pour l'Europe, la Commission européenne a évalué la situation de chaque État membre⁶ à la lumière des objectifs de l'UE, en tenant compte des efforts nécessaires pour contribuer à l'objectif commun.

Les recommandations établissent une distinction entre les efforts que les États membres doivent consentir et reconnaissent les dimensions économique, environnementale et sociale de la durabilité dans le but d'encourager les approches innovantes afin de garantir que les futurs plans stratégiques relevant de la PAC apportent des solutions efficaces aux défis à venir, d'une manière intégrée et équilibrée sur le plan territorial. Les États membres qui obtiennent déjà de bons résultats dans des domaines tels que l'agriculture biologique ou le bien-être des animaux sont encouragés à poursuivre sur cette voie.

Ces recommandations sont adressées aux États membres dans le cadre d'un **dialogue structuré**. Parallèlement à d'autres considérations pertinentes, la Commission les utilisera dans son évaluation des plans stratégiques relevant de la PAC, une fois qu'ils auront été officiellement présentés par les États membres, sur la base des critères énoncés à l'article 106 du projet de règlement relatif aux plans stratégiques relevant de la PAC. La Commission adressera des observations aux États membres dans le cadre du processus d'approbation de leur plan stratégique relevant de la PAC. La Commission vérifiera, au moment de l'approbation et de la modification des plans stratégiques relevant de la PAC, la cohérence globale des plans avec les objectifs et les valeurs cibles du pacte vert.

⁶ Les données utilisées pour cette évaluation figurent dans les annexes de la présente communication: l'annexe I présente les valeurs de référence pour les objectifs quantifiés du pacte vert (tels que définis dans les stratégies «De la ferme à la table» et «Biodiversité»); l'annexe II présente l'évolution des émissions de gaz à effet de serre imputables à l'agriculture et à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie dans l'UE.

2. RECOMMANDATIONS POUR LES PLANS STRATEGIQUES RELEVANT DE LA PAC

La présente section fournit un résumé des recommandations adressées aux États membres, qui répondent aux objectifs généraux définis dans la proposition de règlement relatif aux plans stratégiques relevant de la PAC en ce qui concerne les défis économiques, environnementaux et sociaux de l'agriculture, de l'alimentation et des zones rurales, ainsi qu'en ce qui concerne la connaissance, l'innovation et la numérisation⁷. Il fournit également des éléments supplémentaires pour tous les États membres, qui sont importants pour l'élaboration des plans stratégiques relevant de la PAC.

2.1. Favoriser le développement d'un secteur agricole intelligent, résilient et diversifié garantissant la sécurité alimentaire

Chiffres clés pour l'agriculture et les zones rurales de l'UE

- 10,3 millions d'exploitations agricoles, exploitant 157 millions d'hectares (38 % de la superficie de l'UE), fournissant un emploi à temps plein à 8,8 millions de personnes (2016, 2019)

- 403 milliards d'euros de production agricole totale (2018) et contribuant à un excédent commercial agroalimentaire de 60 milliards d'euros (2019)

- 6,2 millions d'exploitations bénéficient d'une aide directe (2018). 80 % des paiements sont versés à 20 % des bénéficiaires

- le revenu agricole dans l'UE équivaut à 47 % des salaires et traitements bruts dans l'économie de l'UE (2017)

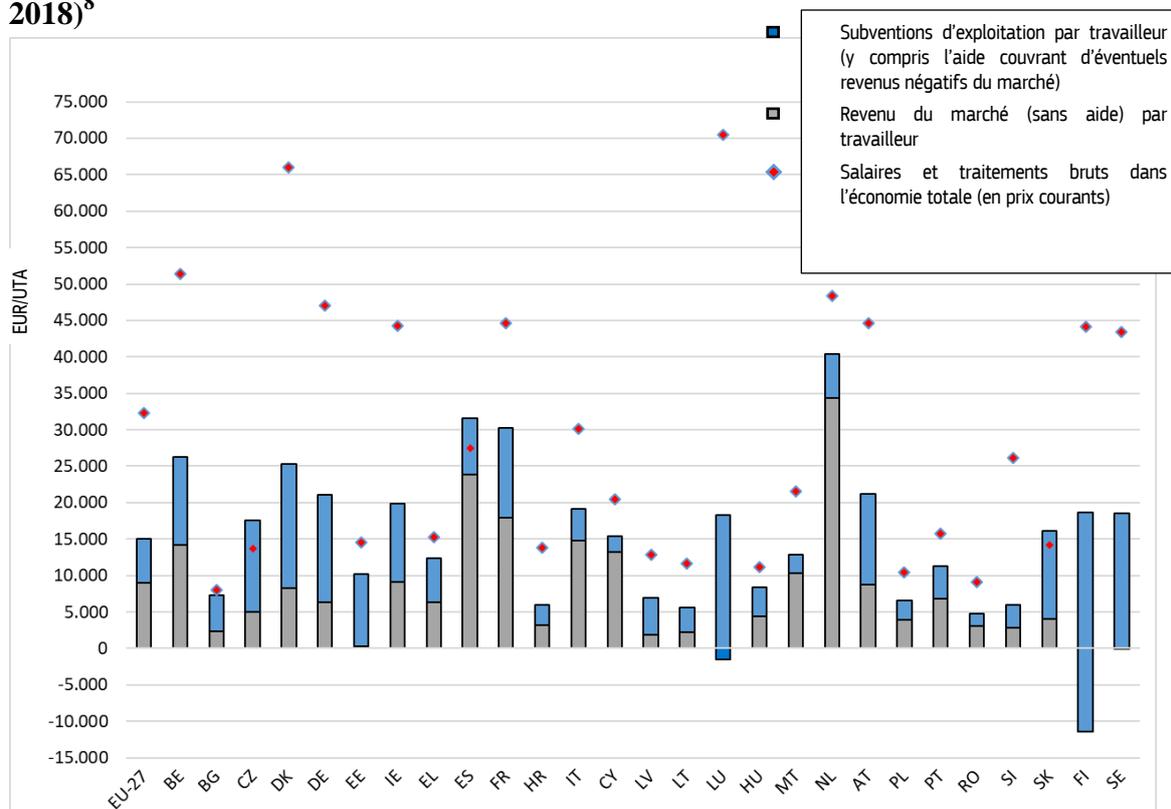
Comme le rappelle la stratégie «De la ferme à la table», la transformation accélérée de la production agricole nécessaire à la mise en place de systèmes alimentaires durables nécessite un secteur agricole viable et résilient sur le plan économique dans l'UE. L'analyse montre qu'en dépit de la diversité des États membres, certains grands défis économiques doivent être relevés dans la plupart des États membres afin d'accélérer la transition écologique de l'agriculture européenne et de créer de **nouveaux débouchés commerciaux**. La capacité des agriculteurs à saisir de telles possibilités dépendra fondamentalement de la viabilité économique de leur exploitation.

Le **revenu agricole reste faible** et inférieur à la moyenne du reste de l'économie dans presque tous les États membres, malgré le processus de consolidation des exploitations en cours depuis plusieurs décennies. Le niveau du revenu agricole varie considérablement selon les régions, la taille des exploitations et les secteurs. Toutefois, deux problèmes ont été recensés à plusieurs reprises dans les États membres. Premièrement, la nécessité de tenir compte des revenus des petites et moyennes exploitations familiales et de celles situées dans des zones soumises à des contraintes naturelles. Deuxièmement, la forte volatilité des revenus devrait persister à court et moyen terme, en grande partie sous l'effet de l'ouverture des marchés et de

⁷ Les recommandations sont classées conformément aux neuf objectifs spécifiques proposés à l'article 6 de la proposition de règlement relatif aux plans stratégiques relevant de la PAC [COM (2018) 392 final]. Ces objectifs portent sur la dimension économique, environnementale et sociale de la durabilité, comme en témoignent les objectifs généraux énoncés à l'article 5 de la proposition législative susmentionnée. En outre, une attention particulière est accordée à l'objectif transversal relatif à la connaissance, à l'innovation et à la numérisation.

l'augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes dus au changement climatique.

Graphique 1. Revenu agricole par rapport au reste de l'économie (moyenne 2016-2018)⁸



Remarque: indicateur de revenu = revenu net agricole + salaires. Les subventions d'exploitation couvrent non seulement les paiements directs, mais aussi toutes les subventions en faveur du développement rural à l'exception du soutien à l'investissement. Les subventions d'exploitation couvrent également les aides nationales et les aides complémentaires possibles. Source: Commission européenne⁹

Un autre défi est la lenteur de la croissance, voire, dans certains cas, la stagnation de la **productivité agricole** dans de nombreux États membres. Cette situation est encore aggravée par le fait que les coûts sont élevés dans certains secteurs, en particulier pour la main-d'œuvre et la terre. La croissance de la productivité est essentielle au maintien de la compétitivité et à l'augmentation du revenu agricole mais il convient de tenir dûment compte de l'incidence positive sur l'environnement et le climat. Il est donc primordial de

⁸ Pour LU, FI et SE, le «revenu du marché», qui est le revenu généré par l'activité agricole sans prise en compte d'aucune aide publique, est négatif. Cela signifie qu'en moyenne, le produit de la vente ne couvre pas les coûts de production. Dans ces cas, les subventions d'exploitation couvrent ce revenu négatif du marché et constituent le revenu net de l'exploitation.

⁹ Direction générale de l'agriculture et du développement rural. *Indicateurs contextuels de la PAC C.25 Revenu des facteurs agricoles et indicateur de contexte de la PAC C.26 Revenu d'entreprise agricole*. Revenu basé sur EUROSTAT [[aact_eaa04](#)], [[aact_ali01](#)] et [[aact_eaa06](#)], auquel s'ajoute la rémunération des salariés au revenu d'entreprise, et divisé par le nombre total d'unités de travail annuel. Remarque: estimation des données de 2019. Le salaire moyen dans l'économie sur la base des données d'EUROSTAT fondées sur mille heures travaillées en utilisant le concept intérieur des salariés [[nama_10_a10_e](#)] et des données d'EUROSTAT fondées sur les «salaires et traitements» [[nama_10_a10_e](#)]. Il convient de faire preuve de prudence lors de la comparaison des niveaux absolus de revenu des facteurs agricoles par UTA, étant donné qu'ils sont influencés par des calculs différents en fonction des règles nationales et qu'ils ne sont pas spécifiquement conçus pour être comparables d'un pays à l'autre.

veiller à ce que les conditions permettant d'encourager l'innovation et un niveau élevé de formation et d'investissement dans l'agriculture soient maintenues et améliorées (compte tenu notamment des défis environnementaux recensés dans la section suivante).

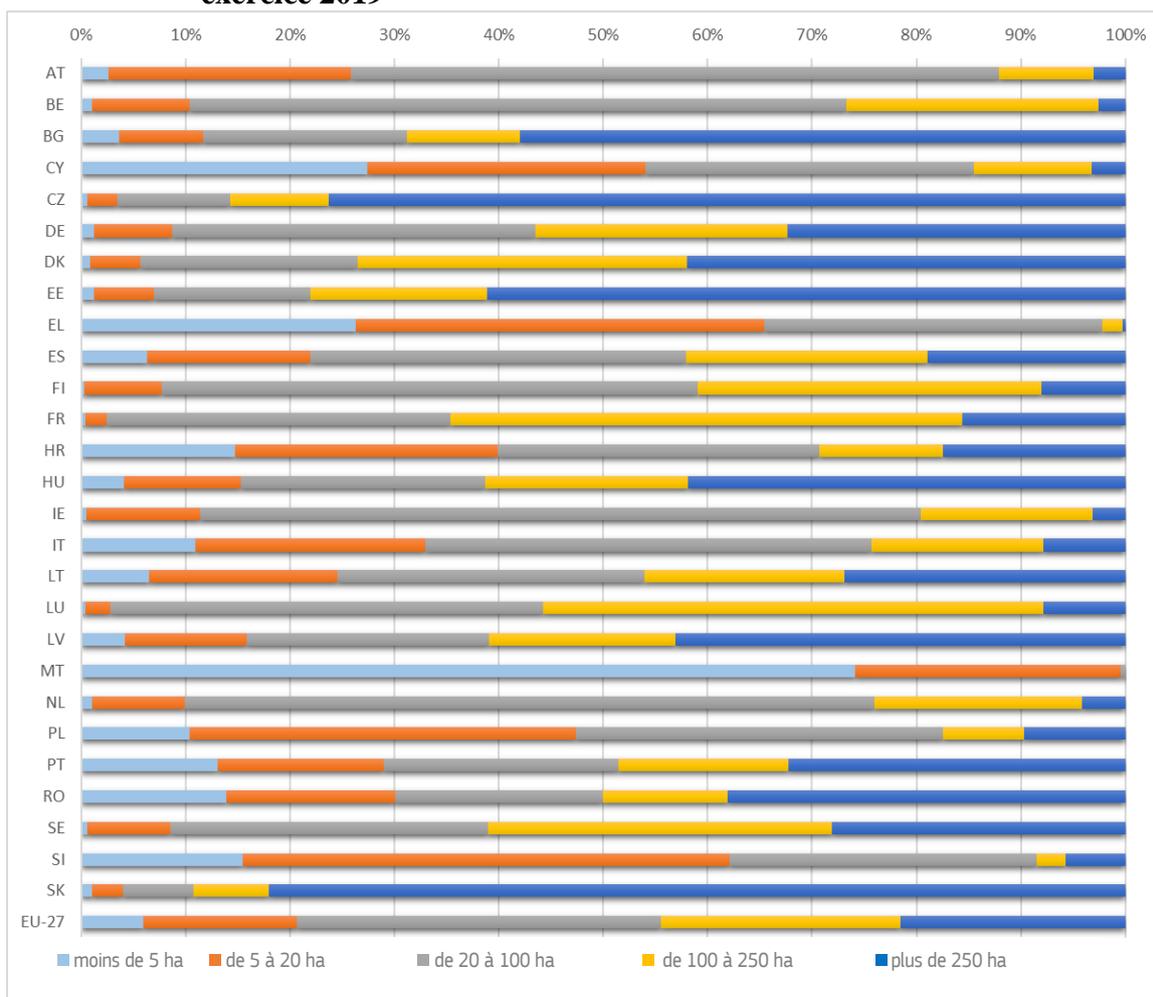
Enfin, la viabilité économique du secteur dépendra également de la capacité des agriculteurs à créer et à **capter une plus grande part de la valeur ajoutée dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire**. La coopération entre agriculteurs peut permettre de réaliser des économies d'échelle et de renforcer leur position de négociation dans la chaîne alimentaire. Dans certains secteurs et dans certains États membres, les agriculteurs hésitent à s'engager dans une intégration verticale ou une coopération renforcée, par exemple au sein d'organisations de producteurs ou de coopératives.

La voie à suivre

Pour relever ces défis et poursuivre la transition vers une agriculture durable et résiliente, les actions de la PAC devraient se concentrer sur la **transformation et la modernisation de l'agriculture**, en améliorant la valeur, la qualité et la durabilité environnementale des produits agricoles et biologiques, et en promouvant la coopération entre agriculteurs dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire. Il est essentiel de renforcer la viabilité et la résilience face aux menaces économiques, climatiques et celles liées à la biodiversité, étant donné que les rendements futurs des agriculteurs dépendent largement de leur capacité à faire face au changement climatique et à maintenir les ressources naturelles dans un état sain. Au cours de la pandémie de COVID-19, les systèmes agroalimentaires de l'Union européenne ont fourni aux Européens des denrées alimentaires sûres et de grande qualité, malgré les pressions et les défis rencontrés. Néanmoins, un examen plus approfondi de la résilience des systèmes alimentaires de l'UE, et de l'agriculture de l'UE en particulier, est prévu dans le prochain plan d'urgence visant à garantir l'approvisionnement et la sécurité alimentaires.

Dans la plupart des États membres, il est nécessaire de progresser vers un **système de soutien direct plus équitable et plus ciblé**. Les États membres devraient mieux répondre aux besoins des petites et moyennes exploitations en réduisant les écarts de revenus entre les différentes tailles d'exploitations en utilisant les mécanismes permettant une redistribution efficace, tels que le plafonnement, la réduction des paiements et, en particulier, l'application de l'aide redistributive complémentaire au revenu pour un développement durable. L'équité du soutien supposera également, dans certains États membres, des avancées significatives dans le processus de convergence interne. En outre, le soutien devrait également être utilisé pour répondre aux besoins spécifiques des exploitations agricoles dans certaines zones, par exemple dans les zones soumises à des contraintes naturelles.

Graphique 2. Part des paiements directs par catégorie de taille d'exploitation – exercice 2019



Source: Commission européenne *Ventilation de l'aide au revenu*. Répartition des aides directes aux agriculteurs – chiffres indicatifs pour l'exercice 2019.

Dans le même temps, il est nécessaire d'encourager et de faciliter l'utilisation d'**instruments de gestion des risques** par les agriculteurs, en soutenant les **investissements dans des solutions innovantes** (par exemple, en optimisant la valorisation des produits agricoles et des facteurs de production dans le cadre de la bioéconomie circulaire) et en améliorant l'**accès au financement**, en utilisant plus efficacement les possibilités offertes par la politique de développement rural.

Enfin, les efforts visant à développer et à renforcer la **coopération entre producteurs**, y compris au moyen des nouveaux outils prévus dans le cadre des futurs **programmes sectoriels**, doivent se poursuivre, tout en renforçant les efforts visant à améliorer la transparence de la chaîne d'approvisionnement. En outre, les **systèmes de qualité** de l'UE peuvent également exploiter le potentiel d'augmentation de la valeur ajoutée des produits agricoles, compte tenu notamment de la sensibilisation accrue des consommateurs et de l'augmentation de la demande de produits et des méthodes de production plus durables et plus sains.

Tous ces outils peuvent garantir, grâce à une série d'approches et de combinaisons, l'amélioration des revenus agricoles et de la viabilité, tout en garantissant une utilisation durable des ressources et une réponse satisfaisante aux défis résultant du changement climatique et de la perte de biodiversité. Les nouveaux plans stratégiques relevant de la PAC permettront aux États membres d'adapter les outils à la situation spécifique de leur

secteur agricole (avec des structures agricoles et des conditions pédoclimatiques différentes), tout en garantissant des conditions de concurrence équitables.

2.2. Renforcer la protection de l'environnement et l'action pour le climat et contribuer aux objectifs de l'Union liés à l'environnement et au climat

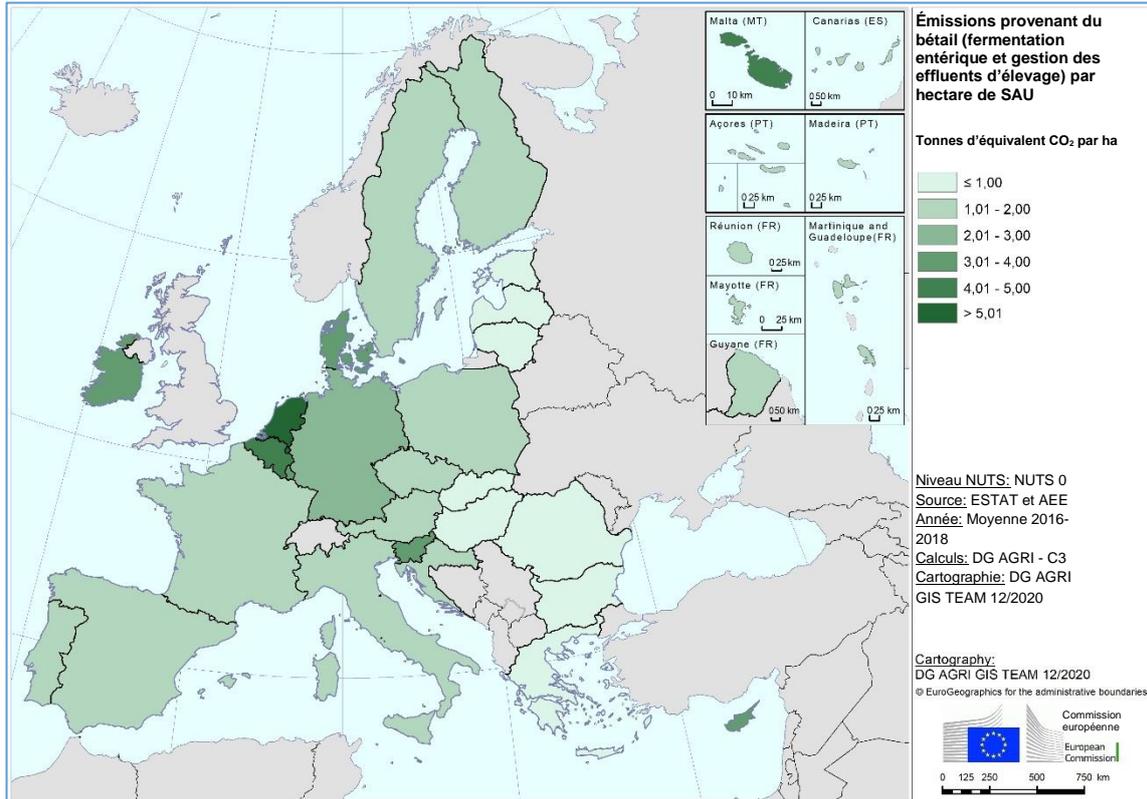
Chiffres clés pour l'agriculture et les zones rurales de l'UE

- 8 % des terres agricoles de l'Union cultivées en agriculture biologique (2018)
- 10,1 % des émissions de gaz à effet de serre provenant de l'agriculture (2018)
- 13,3 % des stations de surveillance des eaux souterraines font état d'une concentration de nitrates dépassant 50 mg/l (2012-2015)
- 12 % des habitats semi-naturels dépendant de l'agriculture sont considérés comme étant en «bon» état (2013-2018)

Le secteur agricole de l'UE (et, dans une certaine mesure, le secteur forestier) continue d'être confronté à des défis importants en matière d'environnement et de climat.

Dans un contexte où l'Union a fixé des objectifs de réduction plus ambitieux pour l'avenir, la réduction des **émissions de gaz à effet de serre** provenant de l'agriculture de l'UE a stagné ces dernières années, et les émissions ont même augmenté dans certains États membres, qu'elles soient dues au bétail ou à la gestion des sols. En outre, la **séquestration du carbone** dans les terres et les forêts a diminué ces dernières années et il existe un risque majeur de perte de carbone pour certains types de terres (en particulier les tourbières). La production d'**énergies renouvelables** issues de l'agriculture et de la sylviculture est en augmentation, ce qui accroît également la concurrence pour les terres et la production agricoles, mais cela varie considérablement d'un État membre à l'autre. Il existe également un important potentiel inexploité en matière d'**efficacité énergétique** dans l'agriculture.

Carte 1. Émissions de gaz à effet de serre provenant du bétail et de la fermentation entérique par facteur de production dans l'UE



Entre-temps, le **changement climatique et l'érosion de la biodiversité** se poursuivent et leurs incidences sur l'agriculture sont élevées (mauvaises récoltes et dépérissement des forêts en raison des sécheresses, tempêtes, inondations ou infestations parasitaires et de maladies) et les risques liés au climat et à l'environnement se multiplient. Les pays de l'UE sont de plus en plus conscients de la nécessité non seulement d'atténuer le changement climatique, mais aussi de s'y **adapter**, et d'enrayer l'appauvrissement de la biodiversité. Il est urgent d'agir dans ces domaines.

Alors que la superficie **forestière** de l'UE augmente et que les forêts couvrent aujourd'hui 45 % de la superficie totale de l'UE, les forêts sont soumises à une pression croissante en raison du changement climatique. D'autres pressions sont dues à l'exode rural, au manque de gestion et de fragmentation en raison des changements d'affectation des terres, à l'augmentation de l'intensité de gestion liée à la hausse de la demande de bois, de produits forestiers et d'énergie, au développement des infrastructures, à l'urbanisation et à l'artificialisation des sols. Il est nécessaire d'accroître à la fois la quantité et la qualité des forêts européennes, compte tenu du rôle crucial qu'elles jouent pour la biodiversité, en atteignant la neutralité carbone d'ici à 2050 et en développant la bioéconomie.

Malgré les améliorations significatives observées au cours des dernières années¹⁰, des défis subsistent clairement en termes de **gestion des ressources naturelles**. L'agriculture

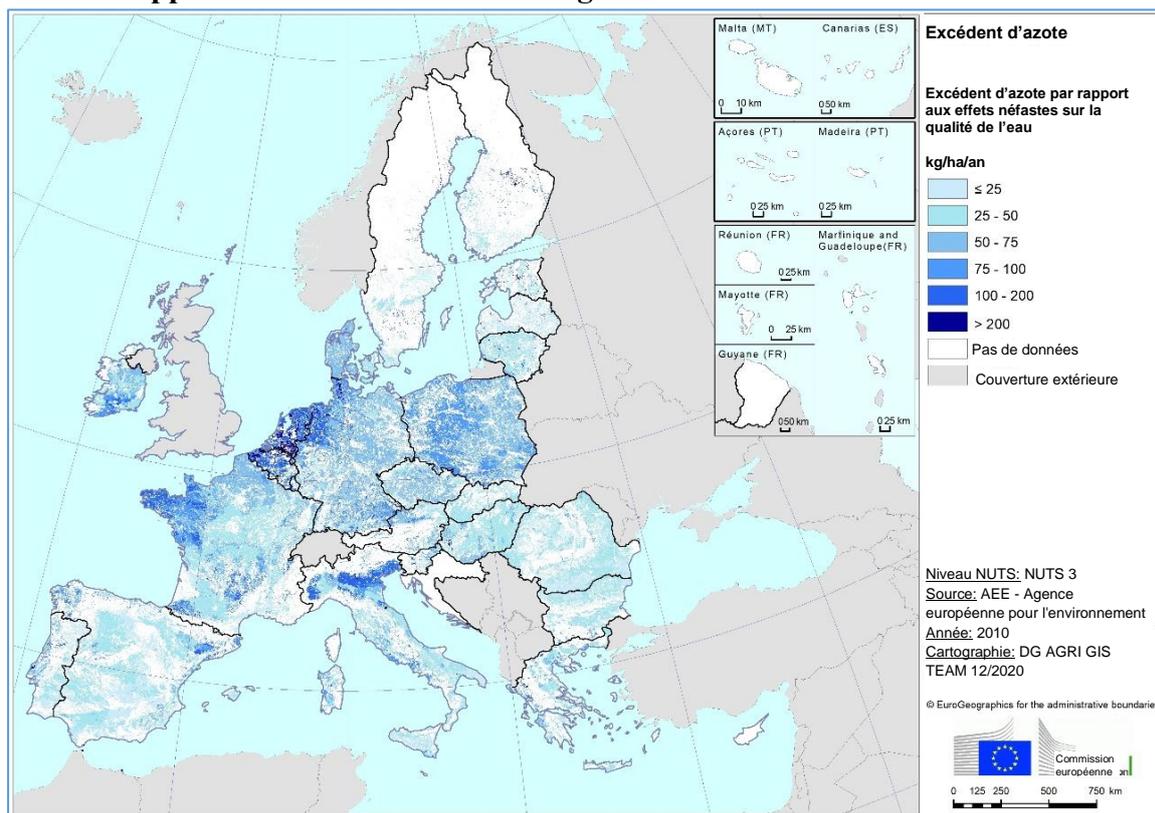
¹⁰ Par exemple, les émissions d'ammoniac ont diminué de 26 % entre 1990 et 2018 (source: AEE), l'érosion estimée des sols par l'eau a diminué de 9,5 % en moyenne dans l'UE au cours de la dernière décennie et de 20 % pour les terres arables (source: Panagos, et al., 2015, <https://doi.org/10.1016/j.envsci.2015.08.012>). La concentration de nitrates et de phosphate dans les rivières au niveau de l'UE a diminué respectivement de 9 % et de 17 % au cours de la période 2006-

est un émetteur essentiel d'**ammoniac**, un gaz qui est un polluant atmosphérique particulièrement nocif et qui contribue à la pollution par les particules, même dans les zones urbaines; dans certains États membres, les émissions augmentent, parfois au-delà des limites légales.

Certaines pratiques de gestion des terres et modifications de l'occupation des sols exercent une pression considérable sur la santé et la qualité des sols. Les **sols** agricoles de l'UE sont de plus en plus dégradés et souffrent de l'érosion, du tassement, de la salinisation, de la pollution, de la désertification et de la perte de matière organique et de biodiversité, mais certainement pas partout avec la même gravité. Ces processus de dégradation entraînent également des pertes considérables de rendement agricole.

Malgré certains progrès, la pollution par les **nitrates** provenant de l'agriculture reste l'une des plus fortes pressions sur le milieu aquatique. Dans de nombreuses régions, l'épandage excessif d'azote et de phosphore provenant d'effluents d'élevage et d'engrais inorganiques (ainsi que de pesticides) pose des problèmes en termes de pollution de l'eau, de biodiversité et de qualité de l'air. Si la situation dans certains États membres est globalement acceptable, les zones où la qualité est médiocre sont nombreuses. Un nombre croissant d'États membres souffrent d'une **pénurie d'eau** souvent due à un prélèvement excessif d'eau pour l'agriculture. Le changement climatique aggravera encore le problème de la disponibilité de l'eau dans de nombreuses régions.

Carte 2. Apports d'azote dans les terres agricoles de l'UE



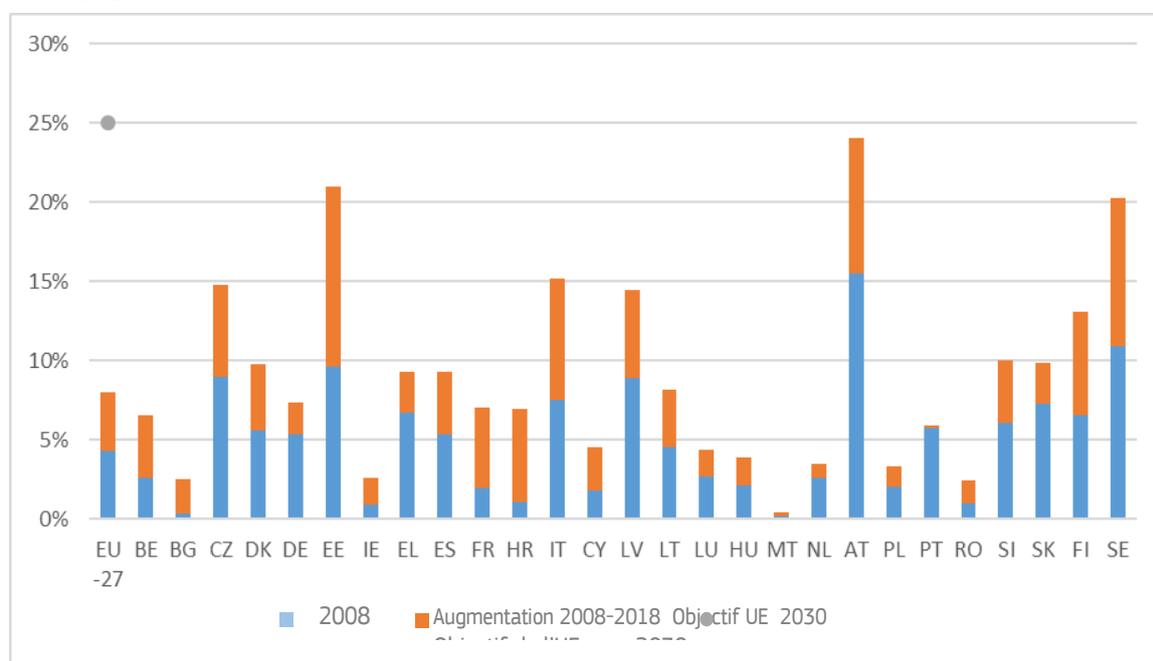
Source: AEE (2019)¹¹

2016 (moyenne sur 3 ans) (source: AEE). Dans le même temps, l'utilisation d'engrais azotés et phosphorés a légèrement diminué entre 2008 et 2018 (Eurostat ([aei_fm_usefert](#))).

¹¹ De Vries, W., P.F.A.M. Römkens J. Kros, J.C Voogd, G. Louwagie and L Schulte-Uebbing, 2019a. *Incidences des nutriments et des métaux lourds dans l'agriculture européenne. Apports actuels et critiques pour la qualité de l'air, du sol et de l'eau. Rapport de l'ETE/ULS* (presse écrite). L'excédent

En ce qui concerne la **perte massive de diversité dans les zones agricoles**, des éléments de preuve indiquent un déclin continu dans les **populations d'espèces d'oiseaux agricoles**, les **pollinisateurs** (essentiels pour les services écosystémiques) et dans l'**état des habitats agricoles**. Certains habitats agricoles façonnés en grande partie par l'agriculture sont essentiels pour la faune et la flore sauvages. Les problèmes sont dus à l'intensification agricole¹², à des lacunes dans la gestion ou à l'abandon des terres agricoles. L'intensification de l'agriculture et le remembrement des terres agricoles ont de plus en plus contribué à la perte d'une part très importante de **caractéristiques paysagères** précieuses (par exemple, haies, bandes florales, étangs, terrasses), ainsi que de jachères, de prairies ou de zones humides gérées de manière extensive, qui étaient utilisées pour caractériser les paysages agricoles. Parmi les pratiques agroécologiques auxquelles on recourt davantage et qui contribuent à protéger l'environnement, les agriculteurs de certains États membres se sont tournés, avec enthousiasme, vers l'**agriculture biologique**, contrairement à d'autres États membres où la part de l'agriculture biologique reste très faible.

Graphique 3. Agriculture biologique dans l'ensemble des États membres de l'UE (part de la superficie agricole utilisée entièrement convertie à l'agriculture biologique et en cours de conversion)



Source: EUROSTAT [[org_cropar_h1](#)] et [[org_cropar](#)]¹³

d'azote (N) dans l'UE-27 pour l'année 2010 a été calculé comme la quantité totale d'azote injectée, par les engrais, effluents d'élevage, biosolides, cultures fixant l'azote et dépôt d'azote, moins l'absorption d'azote avec le modèle INTEGRATOR. Les excédents d'apports critiques d'azote dans les surfaces agricoles de l'UE-27 pour l'année 2010 ont été calculés comme la quantité totale d'azote injectée, par les engrais, effluents d'élevage, biosolides, cultures fixant l'azote et dépôt d'azote, moins l'apport critique d'azote en rapport aux incidences néfastes sur la qualité de l'eau. L'apport critique en azote était basé sur une concentration critique d'azote de 2,5 mg N/l dans les eaux de ruissellement des eaux de surface.

¹² Outre les incidences du changement climatique, les espèces envahissantes, l'extraction excessive des ressources naturelles, la pollution, etc.

¹³ Commission européenne *Indicateur de contexte de la PAC C.19 Superficie agricole cultivée en agriculture biologique*. Sur la base d'EUROSTAT [[org_cropar_h1](#)] en combinaison avec [[apro_cpsh1](#)], et [[org_cropar](#)]. Les données relatives à la Croatie concernent l'année 2019.

La voie à suivre

D'une manière générale, les solutions à un grand nombre de ces défis résident dans une agriculture «**plus intelligente**», **de précision et plus durable**, qui s'appuie davantage sur les connaissances et la technologie (numérique) pour produire conjointement davantage de biens privés et de biens publics environnementaux avec des niveaux plus faibles d'utilisation des intrants et d'externalités négatives.

Cela devrait notamment inclure une meilleure **gestion des nutriments** et des synergies accrues entre les secteurs de l'élevage, des cultures et de la sylviculture (bénéfiques pour l'atténuation du changement climatique, la qualité de l'air et la biodiversité), une utilisation plus précise et donc **réduite des produits phytopharmaceutiques**, la mise au point de méthodes alternatives de protection des végétaux, l'amélioration de la **gestion du bétail et des effluents d'élevage** (en mettant l'accent sur la fermentation entérique pour réduire les émissions de méthane) et une **irrigation plus efficace** (qui, si elle est correctement gérée, peut soulager la pression sur les ressources en eau limitées). L'**agriculture à forte intensité de connaissances** peut également soutenir activement la création et la conservation des habitats, notamment en pratiquant une **rotation appropriée des cultures**, y compris les cultures de légumineuses. La **création et la préservation de types et de caractéristiques de paysages** à haute diversité dans les zones agricoles sont importantes pour restaurer la biodiversité, qui améliore la productivité agricole à long terme, prévient l'érosion et l'appauvrissement des sols, filtre l'air et l'eau, soutient l'adaptation au changement climatique et aide l'agriculture et la sylviculture à exploiter leur potentiel considérable en tant que **puits de carbone**.

Bon nombre de ces approches peuvent également se traduire par des **avantages économiques pour les agriculteurs**. Le boisement et le reboisement dans le respect total des principes écologiques favorisant la biodiversité, la restauration des forêts et la gestion durable des forêts peuvent contribuer à l'atténuation du changement climatique en augmentant les absorptions nettes de CO₂, en préservant les stocks de carbone et en fournissant des ressources pour la bioéconomie circulaire, tout en produisant des avantages connexes, notamment en ce qui concerne la biodiversité et l'adaptation au changement climatique. Ainsi, les agriculteurs et les sylviculteurs peuvent être directement récompensés pour l'action en faveur de l'environnement et du climat (y compris par la séquestration du carbone) créant de nouveaux débouchés commerciaux pour les zones rurales. La mise en œuvre de mesures économes en énergie et en ressources, telles que la promotion des économies d'énergie dans les exploitations et des technologies renouvelables à petite échelle, peut également soutenir le secteur agricole. Un **large éventail d'outils de la PAC** peut contribuer à mettre ces mesures en pratique, en synergie avec d'autres politiques et législations européennes et nationales liées à l'environnement, au climat et à l'énergie. Ces outils incluent non seulement différents **types de paiements à la surface en faveur de l'environnement**, dont les nouveaux programmes écologiques, les paiements à long terme au titre du deuxième pilier de la PAC, mais aussi les éléments de **conditionnalité** et le soutien au **renforcement des connaissances, aux investissements, à l'innovation et à la coopération**.

Les États membres définiront le contenu réel des actions en faveur de l'environnement et du climat dans les exigences de base, les programmes écologiques et les paiements au titre du développement rural. Tous ces éléments forment ensemble ce qu'on appelle l'«**architecture verte**». Sur la base d'une planification adéquate et des résultats passés, **les États membres doivent choisir et combiner ces différents outils de la PAC de manière à produire des résultats clairs en matière d'environnement et de climat**.

Encadré 1. Exemples de programmes écologiques possibles

La Commission a recensé des **exemples de programmes écologiques susceptibles d'aider les États membres** à progresser vers des plans stratégiques efficaces relevant de la PAC. Ils sont conformes à la stratégie «De la ferme à la table» et à la stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 peuvent contribuer à la réalisation de plusieurs de leurs objectifs, sans préjudice des futures règles en la matière. Les États membres peuvent appliquer des programmes écologiques par exemple, pour promouvoir les pratiques agricoles suivantes:

- **l'agroforesterie** en aidant les agriculteurs, par exemple, à maintenir une densité minimale d'arbres sur les parcelles, ou à prendre soin des arbres de manière à maximiser les avantages pour les oiseaux et les insectes;
- **l'agroécologie** en aidant les agriculteurs, par exemple, à utiliser des substances naturelles comme produits phytopharmaceutiques, ou à recourir à des systèmes de culture dont les exigences vont au-delà des exigences minimales obligatoires en matière de rotation des cultures. L'agriculture biologique est un exemple d'agroécologie;
- **l'agriculture de précision** en aidant les agriculteurs, par exemple, à établir un plan de gestion des nutriments qui, grâce à l'analyse de la technologie et des données in situ, offre des données en temps réel et des mesures correctives rapides. Ces technologies contribuent à réduire les intrants et les émissions;
- le **piégeage du carbone** en aidant les agriculteurs, par exemple, à ne pas labourer et à réduire le travail du sol (agriculture de conservation), à remettre en eau les tourbières drainées, à préserver les prairies, et à installer et maintenir des particularités topographiques à haute diversité, incluant notamment des haies, des bandes tampons, des arbres non productifs et des étangs.

2.3. Renforcer le tissu socio-économique des zones rurales et répondre aux préoccupations sociétales

Chiffres clés pour l'agriculture et les zones rurales de l'UE

- 5,1 % des exploitants agricoles de l'UE ont moins de 35 ans (2016)

- Le PIB par habitant dans les zones rurales s'élève à 74 % de la moyenne de l'UE (2014)

- réduction de 17 % de l'indicateur de risques harmonisé 1 pour les pesticides (2011-2018)

La réussite de la **transition** décrite dans la stratégie «De la ferme à la table» nécessitera des efforts concertés et un engagement concerté des acteurs dans l'ensemble des territoires de l'UE. Les zones rurales offrent un potentiel particulier à cet égard, puisqu'elles constituent le domicile ou le lieu d'activité des agriculteurs, des sylviculteurs, des entrepreneurs et des consommateurs, et concentrent une grande partie des ressources naturelles et des écosystèmes européens. Libérer ce **potentiel suppose de mettre en marche un cycle vertueux dans lequel les opportunités économiques nouvellement créées débouchent sur des dynamiques positives**, telles que la réduction

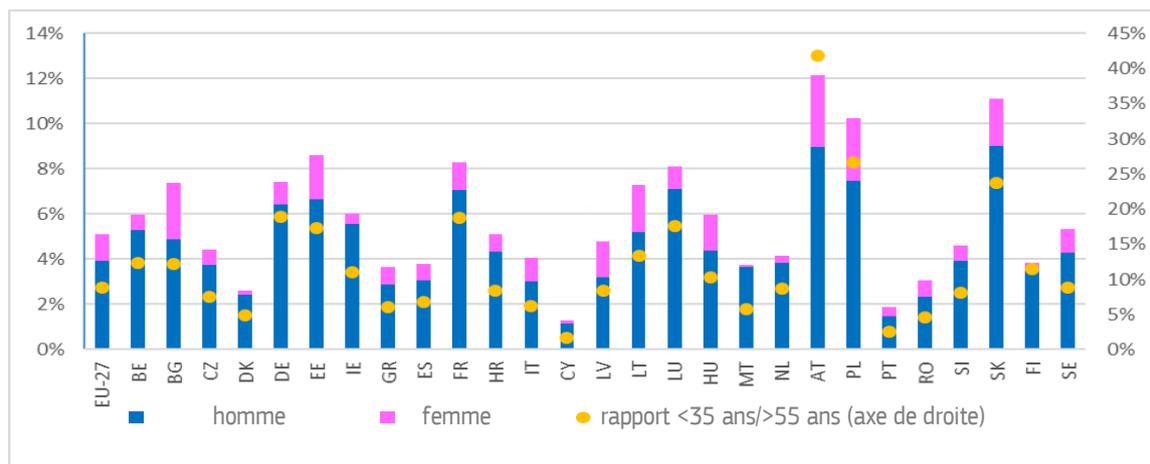
de la pauvreté, du chômage et un meilleur accès aux services **dans toutes les composantes de la société rurale.**

Il s'agit de créer des perspectives, y compris pour les zones et les groupes sociaux les plus vulnérables, afin que les citoyens bénéficient de zones rurales attrayantes et, conformément à la stratégie «De la ferme à la table», d'une transition équitable. Les zones rurales renferment de nombreuses possibilités, mais dans de nombreuses régions de l'Union, elles se caractérisent par des faiblesses structurelles ou par un potentiel inexploré. Bien que les réalités diffèrent au sein des États membres et d'un État membre à l'autre, certains défis sont récurrents. Dans de nombreux États membres, les zones rurales accusent un retard en termes de revenu par habitant, d'accès aux infrastructures et services de base et d'exploration adéquate du potentiel de la bioéconomie.

Le **risque de pauvreté** et d'**exclusion sociale**, les conditions d'emploi défavorables et le **chômage** qui concernent en particulier les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables sont également une caractéristique récurrente des zones rurales de l'Union. En conséquence, dans de nombreux États membres, les zones rurales sont soumises à une dynamique de dépeuplement et/ou de vieillissement, ce qui nécessite des solutions efficaces pour attirer les jeunes, y compris dans le secteur agricole.

Au cours de la dernière décennie, la proportion de **jeunes agriculteurs** dans l'ensemble de la population agricole a diminué, tandis que celle des agriculteurs de plus de 55 ans a augmenté. La **dimension du genre** y joue un rôle important, étant donné que la proportion de jeunes agricultrices est particulièrement faible. L'**accès à la terre, au financement et l'accès à des services de conseil efficaces** sont les principaux défis pour le développement des entreprises.

Graphique 4. Jeunes agriculteurs dans les États membres de l'UE - part des chefs d'exploitations agricoles de moins de 35 ans en 2016

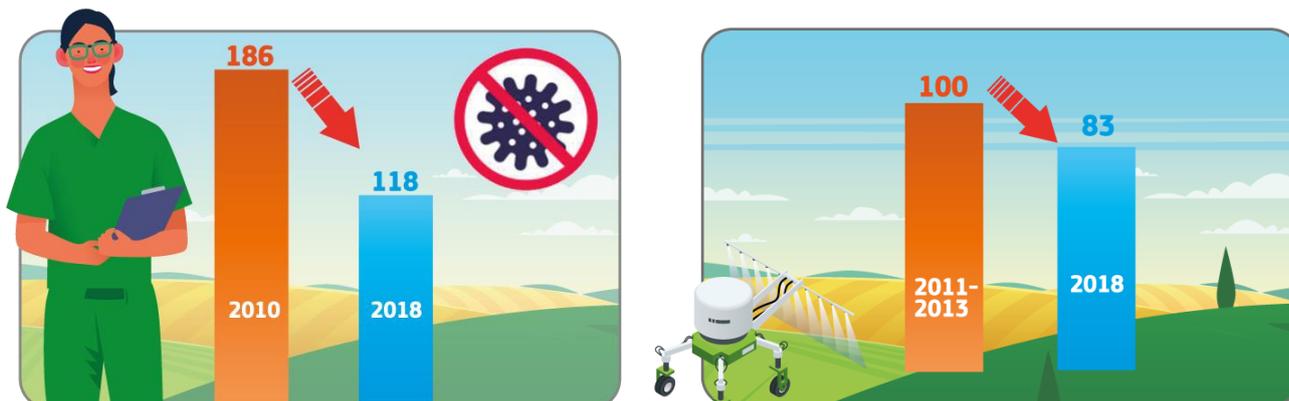


Source: EUROSTAT [[ef_m_farmang](#)]¹⁴

L'agriculture de l'UE a également un rôle important à jouer pour **répondre aux demandes de la société en matière d'alimentation et de santé**, conformément aux objectifs de la stratégie «De la ferme à la table», qui vise à transformer les systèmes alimentaires en tenant compte de leurs incidences, notamment environnementales, sociales/sanitaires et économiques. En dépit des progrès réalisés au niveau de l'Union dans de nombreux domaines, **plusieurs défis persistent clairement en matière de réduction de l'utilisation d'intrants, notamment des pesticides, engrais et antimicrobiens chimiques dans l'agriculture, ainsi que dans l'amélioration de la santé et du bien-être des animaux, le renforcement de la biosécurité et de la protection des plantes contre les maladies et organismes nuisibles émergents, la promotion d'une consommation alimentaire plus durable et plus saine (comme l'augmentation de la consommation de fruits et légumes) et la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires.** Comme il est précisé dans la stratégie «De la ferme à la table», les modèles actuels de consommation alimentaire dans l'UE ne sont durables ni du point de vue sanitaire ni du point de vue environnemental. L'environnement alimentaire, qui est aussi influencé par les mesures de la PAC, doit soutenir une transition alimentaire vers un régime alimentaire davantage axé sur les végétaux, conformément aux recommandations nutritionnelles nationales, pour pouvoir contribuer à la réalisation des objectifs à la fois sanitaires et de durabilité environnementale.

¹⁴ Commission européenne. *Indicateur de contexte de la PAC C.23 Pyramide des âges des chefs d'exploitation* Sur la base des données EUROSTAT [[ef_m_farmang](#)]

Graphiques 5 et 6. Antimicrobiens (en mg/PCU) et pesticides (HRI1) dans l'UE



Source: DG AGRI d'après ESVAC, 10^e rapport de l'ESVAC (2020)¹ Source: EUROSTAT [aei_hri]¹

La voie à suivre

Faire face à l'ensemble des défis structurels et **induire une dynamique favorable dans les zones rurales** nécessitera de mobiliser une combinaison de ressources et d'initiatives publiques et privées, en recourant à la PAC ainsi qu'à d'autres politiques et fonds européens¹⁵, dans un environnement juridique favorable. Des investissements ciblés et intégrés dans le capital à la fois physique et humain seront particulièrement importants, entre autres pour améliorer l'environnement des entreprises, pour favoriser la bioéconomie et l'économie circulaire, et pour préserver et développer les infrastructures et les services nécessaires pour une économie diversifiée. Une attention particulière doit être accordée aux territoires et aux parties prenantes qui en ont le plus besoin.

Conformément à la stratégie en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes¹⁶ adoptée récemment, il est recommandé à tous les États membres de veiller à ce que leurs plans stratégiques relevant de la PAC comprennent des mesures ciblées visant à répondre aux besoins spécifiques des **femmes** dans l'agriculture et dans les zones rurales et à veiller à ce que l'égalité entre les hommes et les femmes soit renforcée dans le secteur de l'agriculture. Il convient d'accorder une attention particulière à la fourniture de services de garde d'enfants de bonne qualité dans les zones rurales et à la réduction des écarts entre les hommes et les femmes, en particulier dans le domaine de l'emploi.

Les États membres doivent garantir la protection des **travailleurs agricoles**, en particulier des travailleurs précaires, saisonniers et non déclarés. Cela jouera un rôle majeur dans le respect des droits inscrits dans la législation, qui est un élément essentiel du système alimentaire équitable de l'UE souhaité par la stratégie «De la ferme à la table».

Les efforts visant à favoriser le renouvellement dans l'agriculture devront **soutenir les investissements** dans les infrastructures et les services de base, ainsi que dans la diversification économique (par exemple, dans les exploitations agricoles ou dans le cadre de la bioéconomie), afin de faciliter l'accès au financement ainsi qu'à des connaissances/conseils pour la création d'entreprises agricoles, pour cibler les contraintes liées à l'héritage et soutenir la coopération entre les générations d'agriculteurs, y compris la succession des exploitations agricoles. Les États membres concernés accorderont également une attention particulière aux zones qui présentent des besoins spécifiques et

¹⁵ Conformément à l'article 174 du TFUE.

¹⁶ COM(2020)152 final.

sont plus vulnérables, comme les régions ultrapériphériques visées à l'article 349 du TFUE.

Les possibilités économiques peuvent également découler d'**une meilleure adéquation entre la production agricole et l'évolution de la demande des consommateurs**. En ce qui concerne l'objectif du pacte vert de l'UE de réduire les ventes d'antimicrobiens pour lutter contre la résistance à ces produits, un effort concerté est nécessaire pour réduire encore leur utilisation dans un certain nombre d'États membres au moyen d'instruments qui encouragent les bonnes pratiques en matière d'utilisation réduite et prudente des antimicrobiens, de formation et de services de conseil, en même temps qu'une meilleure gestion du bétail, l'amélioration de la biosécurité et la prévention et le contrôle des infections.

Ces mesures contribueront à leur tour à l'**amélioration de la santé animale et de la biosécurité**. Pour atteindre l'objectif de réduction de l'utilisation des pesticides chimiques et des risques qui leur sont associés, la majorité des États membres doivent contribuer en encourageant l'**adoption d'une gestion intégrée contre les organismes nuisibles, l'agriculture de précision et le passage à des produits phytopharmaceutiques moins dangereux**.

Les États membres devraient également déployer des efforts importants pour **adopter des régimes alimentaires plus sains et plus durables sur le plan environnemental**, conformément aux recommandations nutritionnelles nationales, réfléchir à la manière dont leurs plans stratégiques relevant de la PAC peuvent contribuer à un **environnement alimentaire plus sain** et se pencher sur le problème **des pertes et du gaspillage de denrées alimentaires**.

2.4. Encourager et partager les connaissances, l'innovation et la numérisation dans l'agriculture et dans les zones rurales

Chiffres clés pour l'agriculture et les zones rurales de l'UE

- 60 % des ménages ruraux ont accès à l'internet rapide à haut débit (2019)

- 32 % des chefs d'exploitation ont suivi une formation agricole de base ou complète (2016)

Les connaissances et l'innovation ont un rôle essentiel à jouer pour aider les agriculteurs et les communautés rurales à relever les défis d'aujourd'hui et de demain. La recherche et l'innovation, la numérisation et les nouvelles technologies feront partie des facteurs essentiels qui guideront la transition vers des systèmes alimentaires plus durables et plus sains.

La mise en œuvre du **programme-cadre européen de recherche et d'innovation Horizon Europe** permettra de compléter l'ensemble déjà considérable de connaissances et les recherches en cours dans le secteur agricole. Toutefois, ces connaissances restent souvent fragmentées et ne sont pas appliquées efficacement dans la pratique, alors que le secteur agricole dispose d'une capacité d'innovation considérable et sous-utilisée.

Les États membres devraient utiliser les futurs plans stratégiques relevant de la PAC pour soutenir le programme Horizon Europe ainsi que ses partenariats et ses missions, qui apporteront une contribution significative au pacte vert pour l'Europe. En particulier, les missions **Prendre soin des sols c'est protéger la vie** et **Une Europe plus résiliente au**

changement climatique revêtent une grande importance pour l'agriculture et les zones rurales.

Le **système de connaissances et d'innovation agricoles (SCIA)**, qui assure des flux de connaissances efficaces entre ses acteurs, sera essentiel pour réaliser les objectifs spécifiques de la PAC et ceux du pacte vert. Pour répondre aux besoins croissants des agriculteurs en termes de connaissances, l'intégration de tous les conseillers au sein du SCIA et des services de soutien à l'innovation encourageront l'adoption de solutions de recherche et d'innovation applicables.

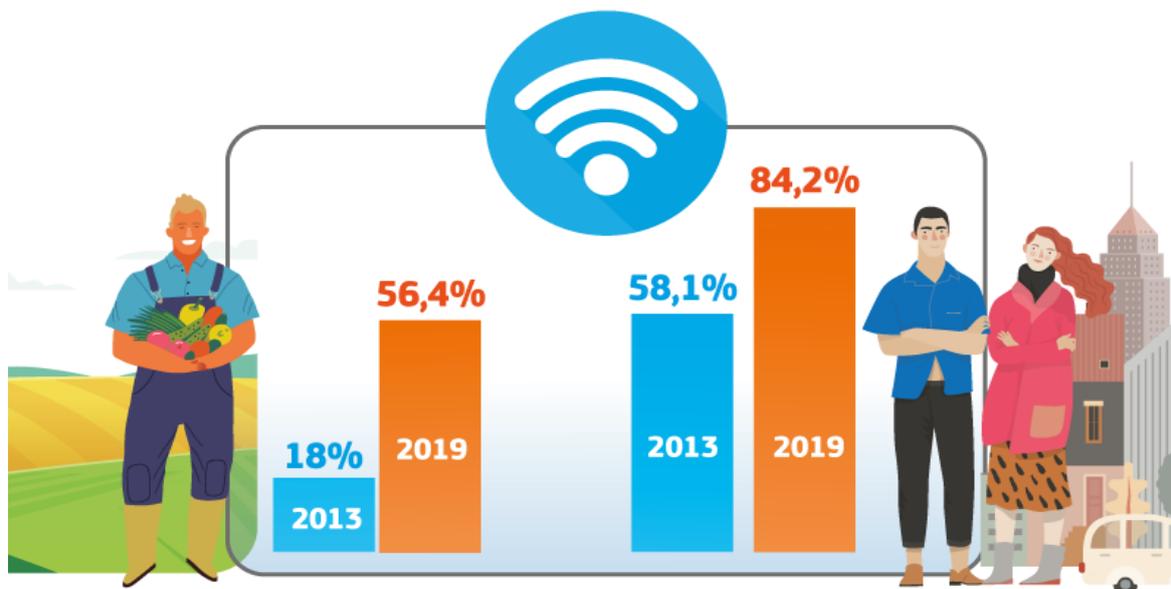
Le principal instrument permettant d'accélérer l'innovation sur le terrain sera le **partenariat européen d'innovation pour la productivité et le développement durable de l'agriculture (PEI-AGRI)** et en particulier ses groupes opérationnels, qui sont des projets innovants dans le domaine de l'agriculture et d'autres activités liées à l'agriculture et aux zones rurales (l'environnement, le climat, la biodiversité, les systèmes alimentaires et non alimentaires, etc.).

Les États membres devraient **s'engager dans la transition numérique** du secteur agricole **en exploitant les capacités technologiques de l'UE** en matière de technologies et infrastructures numériques et de données, ainsi qu'en matière d'observation par satellite, d'agriculture de précision, de services de géolocalisation, de machines agricoles autonomes, de drones, etc., afin de mieux surveiller et optimiser les processus de production agricoles et la mise en œuvre de la PAC. La disponibilité d'une **connexion internet rapide et fiable dans les zones rurales**, accompagnée du développement des compétences numériques, est essentielle pour permettre le développement de toutes les futures solutions intelligentes pour l'agriculture et pour nos entreprises et communautés rurales. L'internet rapide sera un moyen de fournir de meilleurs services d'information, d'éducation et de santé, tout en permettant le renouvellement des générations dans l'agriculture et le développement d'une économie rurale moderne. Dans ce domaine, d'importants efforts doivent encore être consentis par un certain nombre d'États membres. Des stratégies de spécialisation intelligente sont également des facteurs importants permettant de libérer le potentiel d'innovation des zones rurales.

En parallèle, les **systèmes administratifs des États membres doivent être modernisés pour permettre l'intégration d'un large éventail d'informations numériques** et l'exploitation d'informations numériques (que ce soit au moyen de l'intelligence artificielle ou d'approches de modélisation et d'analyse des données) afin de réduire les coûts et de comprendre l'efficacité des politiques tout en améliorant les services et les bénéfices pour les populations rurales. Le développement du **système intégré de gestion et de contrôle (SIGC)** à partir de ses composantes actuelles pourrait soutenir les efforts fournis par l'administration publique dans ce domaine. Ces améliorations devraient aider les États membres à faire en sorte que les agriculteurs aient accès à un système de cadastre leur donnant accès à un soutien pour les terres sur lesquelles ils disposent de droits légaux et garantissant que ces terres soient mises à leur disposition.

L'utilisation des technologies numériques est essentielle pour améliorer les performances économiques et environnementales du secteur et des zones rurales et pour moderniser et simplifier la gestion de la PAC, les contrôles réalisés au titre de la PAC et les **rapports de performance de la PAC**.

Graphique 7. Couverture de l'internet rapide à haut débit dans l'UE - ménages ruraux / ménages nationaux



Source: Indicateurs individuels DESI[desi_1b1_fbbc]¹⁷

3. VERS DES PLANS STRATEGIQUES RELEVANT DE LA PAC ADAPTES A LEUR USAGE

3.1. Intégrer le pacte vert dans les plans stratégiques relevant de la PAC

Les recommandations formulées constituent une première étape dans le processus d'intégration du pacte vert pour l'Europe dans les futurs plans stratégiques relevant de la PAC. L'évaluation fournie dans les différents documents de travail des services de la Commission et les données utilisées pour la présente évaluation¹⁸ constituent une bonne base pour permettre aux États membres de définir par eux-mêmes, de manière quantifiée, leur contribution potentielle à l'ambition commune.

La proposition de règlement relatif aux plans stratégiques relevant de la PAC prévoit que les États membres élaborent une **stratégie d'intervention** pour chacun des neuf objectifs spécifiques, qui inclura les **valeurs cibles** (au niveau des indicateurs de résultat) et les **interventions les plus appropriées**. La valeur de ces objectifs ainsi que la sélection et la conception des interventions seront justifiées sur la base de l'**évaluation des besoins**.

Les recommandations (et l'analyse qui les justifie) faciliteront l'évaluation des besoins pour chaque objectif spécifique. Dans le même temps, les **États membres sont invités à fixer des valeurs nationales explicites pour les différents objectifs du pacte vert**.

Les valeurs nationales traduiront l'ambition commune de chacun des objectifs du pacte vert en aspirations spécifiques au niveau national. Ces aspirations quantifiées permettront aux États membres d'expliquer comment ils entendent contribuer à la nouvelle ambition de l'UE fixée dans le pacte vert, indiquant ainsi clairement l'orientation des efforts qui doivent être fournis au niveau national. Ces valeurs nationales explicites devraient tenir

¹⁷ Commission européenne. *Indice relatif à l'économie et à la société numériques (DESI)*. Indicateurs individuels DESI – 1b1 Couverture internet rapide haut débit (NGA) [desi_1b1_fbbc].

¹⁸ Voir les annexes à la présente communication.

compte des efforts déployés au cours des dernières années, de la situation présente et du potentiel d'amélioration, en reconnaissant la situation spécifique de chaque État membre. Le cas échéant, les États membres devraient veiller à la cohérence avec les stratégies ou objectifs nationaux déjà existants au niveau national ou découlant d'autres instruments de planification et d'obligations légales. La définition des valeurs nationales aidera les États membres à évaluer les besoins et à fixer les valeurs des plans stratégiques relevant de la PAC au niveau des indicateurs de résultat.

La Commission européenne soutiendra les États membres dans ce processus, dans le cadre d'un dialogue structuré, avant l'adoption formelle des plans stratégiques relevant de la PAC.

En examinant l'ensemble des valeurs nationales, il sera possible d'évaluer si l'UE est collectivement en bonne voie pour atteindre les objectifs du pacte vert. La Commission vérifiera, au moment de l'approbation et de la modification des plans stratégiques relevant de la PAC, la cohérence globale entre les valeurs des États membres et les objectifs du pacte vert. Les progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs, au niveau des États membres, seront suivis au moyen du cadre d'évaluation proposé pour la future PAC¹⁹.

3.2. Élaborer des plans stratégiques relevant de la PAC efficaces

Les futurs plans stratégiques relevant de la PAC ne sont pas seulement des outils de planification. Ils servent de base à une nouvelle gouvernance, grâce à une coopération renforcée entre les différents niveaux de gouvernement et une plus grande ouverture et une plus grande transparence pour la société européenne. Sur la base des recommandations formulées dans les 27 documents de travail des services de la Commission, la Commission européenne renforcera le dialogue structuré avec les États membres, en fournissant de nouvelles orientations et en intensifiant le soutien à la préparation des 27 plans stratégiques relevant de la PAC. La Commission renforcera également ce soutien en publiant les documents appropriés sur la manière dont elle entend évaluer les plans stratégiques relevant de la PAC²⁰.

Comme le prévoit l'article 94 de la proposition de règlement relatif aux plans stratégiques relevant de la PAC, les **autorités compétentes en matière d'environnement et de climat** doivent être effectivement associées à l'élaboration des aspects environnementaux et climatiques du plan.

Les États membres doivent garantir la transparence lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans stratégiques relevant de la PAC. Ils doivent veiller à ce que les interventions soient fondées sur des **critères objectifs et non discriminatoires**, qu'ils soient compatibles avec le marché intérieur et qu'ils ne faussent pas la concurrence. Dans le même temps, lorsqu'ils établissent des critères de sélection, les États membres s'efforceront d'assurer un soutien ciblé en accord avec le but de l'intervention, l'**égalité de traitement des demandeurs**, une meilleure utilisation des ressources financières et l'**absence de conflits d'intérêts**.

La transition nécessite également des efforts supplémentaires pour garantir que toutes les différentes politiques mises en œuvre sur le même territoire contribuent de manière

¹⁹ [Document de travail des services de la Commission](#) (2020) 93 final sur l'analyse des liens entre la réforme de la PAC et le pacte vert.

²⁰ Voir note de bas de page 19.

cohérente et intégrée à des systèmes alimentaires durables. Cela inclut également de renforcer les liens entre zones rurales et urbaines, ainsi que les approches fonctionnelles de ces zones. Par ailleurs, l'ambition de préserver la biodiversité sur les terres agricoles requiert des États membres qu'ils ne financent pas d'investissements ni de pratiques agricoles qui ont des incidences négatives sur l'environnement.

En outre, la planification stratégique de la PAC devrait garantir la cohérence et la complémentarité avec d'**autres fonds de l'UE** (en particulier avec la politique de cohésion) afin d'éviter le double financement et d'améliorer l'efficacité globale des investissements. Tous les fonds de l'UE devraient fonctionner en complète synergie et contribuer aux objectifs fixés par le pacte vert pour l'Europe. Les outils territoriaux (tels que le développement local par les acteurs locaux) et la coopération transfrontalière devraient être encore renforcés. Il convient également de tenir compte des recommandations par pays émises dans le cadre du **Semestre européen**, ainsi que des évolutions stratégiques majeures telles que la **vision à long terme pour les régions rurales** qui doit être publiée en 2021 en tant que cadre global pour le développement des zones rurales de l'UE au cours de prochaines décennies.

3.3. Renforcer le principe de partenariat

Afin d'accroître les connaissances, l'expertise et les points de vue disponibles en vue de la conception et de la mise en œuvre de la future PAC, il est important que les nouveaux plans stratégiques relevant de la PAC soient élaborés conformément au principe de partenariat. Comme le prévoit l'article 94 de la proposition de règlement relatif aux plans stratégiques relevant de la PAC, les États membres doivent élaborer leurs plans stratégiques relevant de la PAC sur la base de **procédures transparentes et associant les parties prenantes**. La participation de tous les organismes publics (y compris les autorités compétentes régionales et locales), des partenaires économiques et sociaux, ainsi que des organismes pertinents qui représentent la société civile doit se faire dès les étapes préparatoires du futur plan stratégique relevant de la PAC.

Des efforts restent nécessaires pour garantir une participation adéquate et effective des parties prenantes et de la société civile dans la conception des plans stratégiques relevant de la PAC. La Commission invite instamment tous les États membres à agir à cet égard, en particulier les États membres qui n'ont pas encore lancé un dialogue ouvert et transparent avec tous les partenaires. La Commission suivra de près ce processus avant la présentation des plans stratégiques relevant de la PAC.

Au vu de l'expérience des programmes de développement rural pour la période 2014-2020, la Commission recommande à tous les États membres l'utilisation des principes définis dans le **code de conduite européen sur le partenariat** dans le cadre des Fonds ESF²¹.

La participation de tous les acteurs sera également essentielle dans la phase de mise en œuvre et ceux-ci joueront un rôle important au sein des futurs **comités de suivi**. Ces comités, institués à l'avance, devraient jouer un rôle dans la finalisation du projet de plan stratégique relevant de la PAC avant sa présentation à la Commission. Un réseau national de la PAC qui fonctionne bien peut renforcer la contribution des plans stratégiques relevant de la PAC à la réalisation des objectifs et des ambitions du pacte vert. Le réseau de la PAC devrait, entre autres fonctions, agir en tant que facilitateur, soutenir par

²¹ Règlement délégué (UE) n° 240/2014 de la Commission du 7 janvier 2014 relatif au code de conduite européen sur le partenariat dans le cadre des Fonds structurels et d'investissement européens.

exemple la connexion entre les communautés de recherche et d'innovation et les agriculteurs au sein du SCIA, et promouvoir les synergies entre la PAC et l'Espace européen de la recherche ainsi que la coopération régionale au sein de la plateforme de spécialisation intelligente pour l'agroalimentaire.